



Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis No 5/2023

Rapport de la commission des finances sur le
Préavis 5/2023 – Crédit pour le remplacement de composants informatiques dans les
bâtiments propriétés de l'ASIPE.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En date du 16 novembre 2023, la commission des finances, accompagnée de quelques autres conseillers intercommunaux également présents ce soir-là, a rencontré une délégation du CoDir, le directeur administratif de l'ASIPE, ainsi que M. François Leuthold, chef du service informatique de la commune de Payerne. La commission des finances est composée de :

- Mme Dominique Gilliand
- Mme Emilie Losey
- Mme Sophie Oguey
- M. Jonathan Parrat
- M. François Vessaz (président-rapporteur)

M. Leuthold, ainsi que les membres du CoDir et le directeur administratif ont pu répondre à nos questions relatives à ce préavis. Il est à noter que, conformément au choix du Bureau du conseil intercommunal, aucune commission ad-hoc ne traite ce préavis.

Préambule

Ce préavis concerne la refacturation de composants de réseau informatique (switchs) à remplacer dans les bâtiments propriétés de l'ASIPE sur la commune de Payerne. L'achat s'est fait par appel d'offre, mené par le service informatique de la commune de Payerne. Cet appel d'offre, pour un montant d'environ 315'000 CHF, concernait principalement le remplacement de composants du réseau de la commune de Payerne et a fait l'objet d'un préavis au conseil communal de Payerne. Une petite partie de ces composants (9 switchs Cisco de la série Catalyst 9300, avec pose et service pour un montant 65'000 CHF) concernent cependant les bâtiments de DLT et de la Promenade Moderne, propriétés de l'ASIPE, mais pour lesquels le réseau est fourni par le service informatique de la commune de Payerne.

Considérations

Les composants réseaux remplacés, des switchs, sont âgés de plus d'environ 10 ans. Ils sont totalement amortis et leur garantie n'est plus assurée par le fournisseur. Leur performance est également obsolète. Le changement est justifié.

Ces switchs se trouvant dans des bâtiments propriétés de l'ASIPE et servant à fournir l'accès à divers réseaux, dont internet aux utilisateurs de ces bâtiments, il est normal que l'ASIPE les finance, au même titre que les communes financent l'accès au réseau dans les bâtiments scolaires dont elles sont propriétaires.

Le prix comprenant le matériel, la pose et une partie de garantie et maintenance semble adéquat et a fait l'objet d'un appel d'offre par la commune de Payerne.

Le montant de 65'000 CHF financé par un crédit de 5 ans est supportable par les finances actuelles de l'ASIPE. On peut s'attendre à un taux d'environ 2 à 2.5%, sous réserve de l'évolution des taux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis 5/2023 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

Article 1 : d'accepter le financement d'un crédit pour un montant de 65'000 CHF (TTC) dans le cadre du plafond d'endettement statutaire ;

Article 2 : d'amortir le crédit sur une durée de 5 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission des finances :

Dominique Gilliand

Emilie Losey

Sophie Oguey

Jonathan Parrat

François Vessaz (président-rapporteur)